Nations Unies DP/DCP/MLI/5

# Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. générale
25 juin 2026
Français
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2026**
24-27 août 2026, New York
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
**Programmes de pays du PNUD et questions connexes**

## Descriptif de programme de pays pour le Mali (2027-2031)

## Table des matières

*Page*

I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable . . . 1
II. Priorités du programme et partenariats . . . 5
III. Administration du programme et gestion des risques . . . 9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme . . . 10

Annexe

A. Results and resources framework for Mali (2027-2031) . . . 12

26-09427X (F)

Merci de recycler

# I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Située dans le Sahel central, la République du Mali est dotée d'un immense potentiel de développement socio-économique, du fait de ses ressources minérales importantes et de sa position de troisième plus grand producteur d'or en Afrique[1]. Tirant parti de son dividende démographique, avec une population jeune dont l'âge moyen est de 21,4 ans, le pays a fait preuve d'une résilience économique remarquable face à des crises multidimensionnelles, en maintenant une croissance économique annuelle moyenne de 5 % ces dernières années. Pourtant, les progrès en matière de développement humain restent lents, comme en témoigne un faible indice de développement humain qui s'établissait à 0,419 en 2025. Les femmes et les enfants sont victimes de violences dans les communautés rurales et touchées par les conflits, tandis que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays doivent faire face à une extrême pauvreté multidimensionnelle. Les jeunes sans emploi et sans formation, ainsi que les personnes en situation de handicap, courent également un risque accru d'être laissés pour compte. Ils sont confrontés à des difficultés structurelles persistantes, aggravées par des défaillances en matière de gouvernance, des pressions environnementales, des déplacements de population liés aux conflits et à une vulnérabilité économique, ce qui ralentit les progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

2. La transition politique lancée en 2020 vise à renouer le contrat social, en mettant en œuvre des réformes et des initiatives d'envergure. Il s'agit notamment de l'adoption d'une nouvelle Constitution, de la création de la Confédération des États du Sahel avec le Niger et le Burkina Faso, de l'ancrage au niveau national du processus de paix et de réconciliation (le Dialogue intermalien pour la réconciliation et la paix (DIM) et une Charte de réconciliation), ainsi que du retrait de certaines entités régionales et internationales.

3. Les systèmes de gouvernance continuent de se heurter à des difficultés liées aux capacités institutionnelles, ce qui a des répercussions sur l'affirmation de l'autorité de l'État, la garantie de l'État de droit et la prestation efficace de services publics de qualité sur l'ensemble du territoire national[2]. Malgré les efforts déployés pour réformer l'État et améliorer la gouvernance publique, des défis subsistent pour consolider la paix, établir un nouveau contrat social, renforcer la légitimité de l'État grâce à un système judiciaire efficace et assurer une participation significative des femmes et des jeunes aux instances décisionnelles. La perception persistante de la corruption, illustrée par un faible score de 20 à l'Indice de perception de la corruption (IPC) en 2025[3], les difficultés rencontrées pour lutter contre l'impunité et la nécessité de mettre en place des mécanismes solides de responsabilité des autorités publiques ont entrainé un affaiblissement progressif de la confiance du public dans les institutions. Par ailleurs, la gouvernance locale continue d'être entravée par un transfert insuffisant de ressources financières et de pouvoirs vers les administrations locales, en raison de capacités limitées en matière de ressources humaines, ce qui nuit à la qualité des services fournis à la population[4].

4. L'économie du pays repose en grande partie sur l'exploitation de l'or et d'autres ressources naturelles. La diversification et la valorisation limitées des ressources naturelles, associées à une faible productivité agricole, à une production énergétique

[1] Commission économique pour l'Afrique, « *Les ressources minérales et le développement de l'Afrique* » (2011).

[2] Système des Nations Unies, *Analyse conjointe par pays*, 2021.

[3] Transparency International, Indice de perception de la corruption 2025.

[4] Ibid.

médiocre, à un niveau d'investissement privé insuffisant et à la prédominance du secteur informel, freinent la transformation structurelle de l'économie[5]. Le processus de création de richesse n'est pas toujours inclusif en raison d'un système de redistribution limité, ce qui perpétue les inégalités, notamment pour les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap[6]. Malgré les progrès enregistrés en matière de participation des femmes au marché du travail, leur taux reste inférieur à celui des hommes (50,4 % contre 80,3 %)[7]. Les femmes représentent respectivement 60 % et 80 % de la main-d'œuvre employée dans les secteurs agricole et agroalimentaire. Sept femmes sur cent possèdent des terres, contre 93 % des hommes[8]. De même, les femmes en situation de handicap sont particulièrement vulnérables, leur risque de se retrouver au chômage étant treize fois plus élevé que celui des hommes se trouvant dans la même situation. De plus, les populations des zones rurales et périurbaines subissent de manière disproportionnée les effets des catastrophes et des risques climatiques, qui se traduisent par des perturbations pluviométriques, une hausse des températures et des phénomènes météorologiques extrêmes, alternant entre sécheresses prolongées et pluies torrentielles. Ces pressions sur l'environnement ont un impact direct sur les écosystèmes, l'économie locale et les moyens de subsistance, ce qui aggrave les vulnérabilités existantes. Elles exacerbent également la concurrence pour les ressources naturelles, tandis que la diversification économique limitée et la dépendance à l'égard de l'agriculture de subsistance continuent de peser sur les moyens de subsistance et la capacité d'adaptation. Les femmes et les filles sont particulièrement touchées, car leur accès restreint à la terre, au financement, à l'éducation et aux processus décisionnels limite encore davantage leur participation économique et leur résilience.

5. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (PCNUDD), 2027-2031, contribuera à la réalisation des ODD, conformément aux priorités définies dans la vision à long terme du Mali « Mali *Kura ɲɛtaasira ka bɛn san 2063 ma* »,[9] et à sa première phase, ainsi que dans la Stratégie nationale pour l'émergence et le développement durable (SNEDD), couvrant la période 2024-2033. Le Plan-cadre de coopération soutient les efforts déployés par le Gouvernement pour parvenir à un niveau élevé de développement humain grâce à un développement économique, social et environnemental inclusif et résilient, se traduisant par une amélioration de la qualité et du niveau de vie de la population malienne.

6. L'évaluation indépendante du programme de pays réalisée lors du cycle précédent (2020-2024) a montré le rôle de premier plan que joue le PNUD au sein du système des Nations Unies ainsi que dans le renforcement d'une gouvernance inclusive, de l'État de droit, de la prévention des conflits et de la cohésion sociale ainsi que de la gestion durable des ressources naturelles et de l'accès à une énergie propre. Entre 2020 et 2025, le PNUD a contribué au règlement de 933 conflits communautaires et à la remise en état de 2 255 hectares de terres dégradées. Des systèmes d'alerte précoce ont été mis en place pour contribuer à prévenir les inondations touchant 3 234 555 personnes dans les régions du Sud et du Centre du pays, tandis que la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national a atteint 13,59 %.

[5] Ibid.

[6] Observatoire du Développement Humain Durable, *Rapport national sur le développement humain 2022 : Distribution et redistribution des revenus au Mali et leurs impacts sur la pauvreté et les inégalités* (Bamako, ODHD, 2022).

[7] Mali, Institut national de la statistique, *Enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP), Rapport annuel 2022* (Bamako, INSTAT, 2022).

[8] Mali, *Politique Nationale Genre*.

[9] En bambara, la langue officielle du Mali, cela signifie « Vers un Mali prospère en 2063 ».

7. Comme souligné dans l'évaluation indépendante, le PNUD est reconnu tant par le Gouvernement que par les bailleurs de fonds comme la principale entité des Nations Unies chargée d'accompagner le processus de transition au moyen de réformes institutionnelles essentielles à la consolidation de l'État, telles que les réformes législatives et électorales, le renforcement de la cohésion sociale et l'état de droit. La plupart des parties prenantes ont également souligné le caractère unique du rôle moteur joué par le PNUD en matière de durabilité environnementale. Il s'agit d'aider le Mali à respecter ses engagements internationaux au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en matière d'ambitions climatiques, au moyen de sa contribution déterminée au niveau national (CDN) actualisée, tout en s'attaquant aux problèmes de développement sous-jacents inhérents au lien entre climat, sécurité et paix. S'appuyant sur ces bases, le PNUD se positionne en tant que défenseur des politiques publiques afin de promouvoir des plateformes de connaissances et de solutions visant à faciliter l'engagement de ses partenaires en faveur du programme de développement du Gouvernement.

8. Le nouveau programme de pays permettra de consolider les acquis et les recommandations mises en avant dans l'évaluation indépendante, tout en poursuivant une stratégie d'intervention fondée sur l'approche alliant action humanitaire, développement et paix. Ces recommandations préconisent d'accélérer les effets transformateurs en associant des mesures de stabilisation dans les régions fragiles et particulièrement défavorisées (centre et nord) et des initiatives de développement dans les zones plus accessibles où se concentrent la pauvreté et la vulnérabilité (sud). L'expérience acquise grâce à une approche intégrée visant à relever efficacement les défis en matière de développement liés à l'état de droit, à la sécurité, à la justice, aux droits de l'homme, à la responsabilisation, à la lutte contre la corruption, à la prévention de l'extrémisme violent et au soutien à la cohésion sociale sera mise à profit pour soutenir les efforts déployés par l'État en faveur de la réforme de la gouvernance et de l'établissement d'un nouveau contrat social. Dans le Sud, le PNUD continuera également de tirer parti de son rôle de catalyseur et de rassembleur, en s'appuyant sur son expérience dans la promotion d'une transformation économique inclusive grâce à un cadre de financement national intégré, à des investissements privés alignés sur les ODD et à une budgétisation et un suivi tenant compte des ODD, afin d'orienter le processus de développement.

9. En s'appuyant sur des approches de programmation intégrées, le PNUD cherche à tirer le meilleur parti des interventions en faveur du développement. Cette approche sera mise en œuvre au moyen d'une transformation des systèmes et de portefeuilles de projets qui tiennent compte de la complexité des enjeux liés au développement, tout en offrant la souplesse nécessaire pour intégrer les incertitudes qui peuvent évoluer et en tenant compte des spécificités régionales et locales lors des interventions. Au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre d'initiatives régionales et locales à fort impact, les interdépendances et les complexités des enjeux de développement seront identifiées et suivies, tout en donnant la priorité à une extension progressive des interventions à d'autres localités (nouvelles régions).

10. Afin de renforcer son rôle de coordinateur, le PNUD établira des partenariats stratégiques avec des acteurs étatiques et non étatiques pour mener à bien des processus nationaux multipartites, tels que la révision des contributions déterminées au niveau national (CDN) et l'élaboration de cadres politiques et réglementaires propices à la durabilité environnementale. De même, le PNUD entend tirer parti de son rôle de catalyseur pour orienter les processus de développement et encourager des approches innovantes en faveur d'une transformation économique inclusive, qui favorisent les partenariats public-privé et facilitent l'élaboration et la mise en œuvre des onze programmes phares de la Stratégie nationale pour l'émergence et le développement durable (SNEDD). La coopération Sud-Sud sera également mise en

œuvre afin de tirer parti des expériences réussies d'autres pays, notamment dans des domaines tels que l'électrification des campagnes et la numérisation.

# II. Priorités du programme et partenariats

11. Le programme de pays a été élaboré conjointement avec les acteurs nationaux du développement, à l'issue d'une série de consultations approfondies menées auprès des pouvoirs publics, du secteur privé, de la société civile et des partenaires internationaux. Des analyses fondées sur la prospective stratégique et la pensée systémique ont été utilisées pour concevoir ce programme, qui s'inscrit pleinement dans les priorités nationales définies dans la SNEDD (2024-2033) et contribue aux trois réalisations visées par le Plan-cadre de coopération (2027-2031).

12. Le programme vise à impulser deux changements transformationnels qui permettront de contribuer de manière significative aux trois réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération, en s'appuyant sur les stratégies de développement détaillées dans les quatre objectifs stratégiques du Plan stratégique du PNUD pour 2026-2029. Le premier changement a pour but de mettre en place une économie solide, inclusive et durable, tandis que le second met l'accent sur une gouvernance transformatrice et inclusive. Les interventions permettant le premier changement favorisent une transformation économique inclusive et la durabilité environnementale (réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération, objectifs stratégiques 1 du Plan stratégique : « Prospérité pour tous » et 4 : « Une planète saine »), tout en renforçant le capital humain, en particulier parmi les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap (réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération, Objectif stratégique 3 du Plan stratégique : « Résilience aux crises »). Les interventions permettant le deuxième changement contribuent directement à la gouvernance, à la paix et à la sécurité (Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération, objectif stratégique 2 du Plan stratégique : « Une gouvernance efficace »), tout en renforçant la gouvernance environnementale et en favorisant un climat des affaires propice à la création d'opportunités pour les populations (Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération, objectifs stratégiques 1 du Plan stratégique « Prospérité pour tous », 2 « Gouvernance efficace » et 3 « Une planète saine »).

13. La théorie du changement qui sous-tend le programme de pays repose sur l'hypothèse selon laquelle le Mali bénéficie d'un soutien pour mener à bien deux transformations systémiques qui se renforcent mutuellement. Premièrement, aller vers une économie plus inclusive, diversifiée et résiliente face aux changements climatiques, qui permette de développer des moyens de subsistance durables, de créer des filières productives et facilite l'accès aux services de base, en particulier pour les femmes, les jeunes et les populations vulnérables. Deuxièmement, évoluer vers des systèmes de gouvernance plus responsables, plus légitimes et tenant mieux compte des risques de conflits, qui renforcent la cohésion sociale, l'accès à la justice, la participation citoyenne et la gestion pacifique des risques et des différends. Si ces changements se concrétisent, le pays sera alors mieux à même de consolider la paix, de renforcer une gouvernance inclusive et d'accélérer la prospérité pour tous. Cette hypothèse prend en considération le fait que les défis de développement auxquels le Mali est confronté ne sont pas de nature sectorielle, mais qu'ils sont déterminés par des facteurs de fragilité étroitement liés, notamment l'insécurité, la faiblesse de la gouvernance territoriale, les aléas climatiques, l'exclusion, la diversification économique limitée et l'accès inégal aux institutions, aux ressources et aux opportunités.

14. Le programme s'attaquera à ces contraintes structurelles grâce à des solutions intégrées qui associent la transformation économique locale, la gestion durable des ressources naturelles, la résilience face aux changements climatiques, l'État de droit, la consolidation de la paix et la gouvernance inclusive, tout en renforçant les capacités et les partenariats aux niveaux national et infranational.

15. Le PNUD soutiendra les chaînes de valeur tenant compte des questions de genre, la formation professionnelle des jeunes, la participation sociale et économique des femmes, l'accès au financement et à la protection sociale ainsi que la résilience des communautés face aux catastrophes et aux risques climatiques. Il appuiera en outre les efforts faits par le Gouvernement pour moderniser l'administration publique et fournir des services de qualité, fondés sur les droits, afin de lutter contre les inégalités et de surmonter les obstacles sociaux. Dans ces domaines, le PNUD encouragera des approches tenant compte des risques de conflit et des enjeux climatiques et s'attaquera aux obstacles structurels qui limitent la participation des femmes aux processus économiques, de gouvernance et de consolidation de la paix.

16. Les stratégies d'intervention sont étroitement liées afin de maximiser les changements porteurs de transformation. Le renforcement des secteurs qui favorisent la croissance économique génère des ressources nationales et des débouchés économiques qui améliorent la prestation des services publics et favorisent l'autonomisation des femmes et des jeunes. La promotion de l'éducation à l'environnement et de l'économie circulaire permet d'améliorer la durabilité des modèles de production et de consommation, tout en favorisant une gestion responsable de la biodiversité et des ressources naturelles. Les stratégies locales de résilience aux changements climatiques permettent aux communautés de s'adapter aux chocs climatiques et de réduire leur vulnérabilité, tandis que la prise en compte de la corrélation entre le climat, la paix et la sécurité garantit une réponse intégrée aux défis environnementaux et sécuritaires. Une cohésion sociale renforcée favorise la mise en place d'un environnement propice à l'inclusion socio-économique, ce qui, à son tour, accroît la résilience et la stabilité de la communauté. La modernisation et la numérisation de l'administration publique favorisent une gouvernance transparente et efficace, renforcent la mobilisation des ressources nationales et améliorent l'accès aux services essentiels. Enfin, la gestion durable des ressources minérales accroît la rentabilité économique du secteur, contribuant ainsi à l'augmentation des investissements sociaux et au renforcement de la cohésion nationale.

**Une économie solide, inclusive et durable (réalisations 1 et 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable)**

17. Pour redynamiser les secteurs qui favorisent la croissance économique, il faudra développer des sources d'énergie renouvelables pour la production, renforcer les chaînes de valeur résilientes face aux changements climatiques et promouvoir la transformation numérique. Le potentiel du Mali en matière d'énergies renouvelables sera mis à profit grâce à des innovations locales afin de stimuler une croissance inclusive, de réduire la dépendance aux combustibles fossiles et d'élargir l'accès à une énergie abordable, en particulier dans les zones rurales.

18. Le PNUD soutiendra les mesures structurelles visant à moderniser le secteur énergétique, à renforcer le cadre réglementaire et à promouvoir la diversification énergétique, tout en intégrant la durabilité environnementale et la réduction de la pollution dans les efforts déployés pour bâtir une économie plus résiliente et plus compétitive.

19. Un soutien ciblé permettra aux femmes, aux jeunes et aux populations rurales de bénéficier d'un accès aux énergies renouvelables, aux plateformes numériques et à l'inclusion financière. Ces interventions seront mises en œuvre en partenariat avec

les ministères sectoriels concernés, les institutions financières, les fonds verticaux, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement, la Banque confédérale d'investissement et de développement de la Confédération des États du Sahel (BCID-AES), la Banque nationale de développement agricole (BNDA) et le secteur privé.

20. Le développement de chaînes de valeur adaptées au changement climatique, notamment dans le secteur agricole, servira de catalyseur stratégique pour favoriser l'inclusion économique des jeunes et des femmes grâce à la mise en œuvre de programmes de formation technique et professionnelle, au développement des compétences entrepreneuriales, à la promotion du bénévolat et à un meilleur accès aux services financiers, en particulier pour les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap. Le PNUD encouragera les investissements dans la mobilité, les solutions fondées sur la nature et les services urbains essentiels afin de réduire les vulnérabilités, d'améliorer la qualité de vie et de garantir un accès plus équitable aux opportunités économiques et sociales. En partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille (MPFEF), le Ministère de la jeunesse et des sports, chargé de l'instruction civique et de la construction citoyenne (MJSCICC) ainsi qu'avec des organisations de la société civile, les initiatives ciblées du PNUD contribueront à réduire les inégalités en s'attaquant aux obstacles structurels qui limitent la participation des jeunes et des femmes aux chaînes de valeur. En partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Ministère de l'environnement, de l'assainissement et du développement durable (MEADD) et les autorités locales, le PNUD encouragera l'économie circulaire par le renforcement des pratiques de recyclage, la valorisation des déchets solides et des secteurs de la production durable, contribuant ainsi à réduire l'empreinte écologique et à créer des débouchés économiques au niveau local. Il aidera les collectivités locales à élaborer et à mettre en œuvre des plans de résilience adaptés à leurs contextes locaux spécifiques, notamment ceux qui tiennent compte des vulnérabilités particulières des femmes et tirent parti de leurs capacités en matière d'adaptation aux changements climatiques et de diversification des moyens de subsistance.

21. Parallèlement, la transformation numérique, notamment l'intelligence artificielle, sera mise à profit pour améliorer les services publics, favoriser l'inclusion financière et soutenir l'entrepreneuriat des jeunes, grâce au renforcement de la participation du secteur privé afin de catalyser les investissements à impact social et d'accélérer les changements porteurs de transformation.

**Une gouvernance porteuse de transformation et inclusive (réalisations 1 et 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable)**

22. Le PNUD soutiendra la transition du Mali vers des systèmes de gouvernance responsables et tenant compte des risques de conflit, qui améliorent l'accès à la justice, renforcent la confiance publique, élargissent la participation et consolident la cohésion sociale, en particulier dans les territoires fragiles et mal desservis.

23. La cohésion sociale est un pilier central de l'appui apporté par le PNUD à ce programme. Le PNUD soutiendra les initiatives publiques et communautaires visant à promouvoir la paix par le dialogue et la médiation, en s'appuyant sur des mécanismes endogènes de prévention des conflits et de participation citoyenne. En partenariat avec le Ministère de la justice et des droits de l'homme (MJDH), le Ministère de la réconciliation, de la paix et de la cohésion nationale (MRPCN), le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) et la société civile, le PNUD

encouragera le recours aux technologies et au volontariat local au service de la paix afin de permettre au public de contribuer à une gouvernance inclusive et responsable.

24. La cohésion sociale sera également consolidée grâce à un accès équitable à la justice, notamment par le renforcement des tribunaux, des réformes dans le secteur de la justice et la promotion de la collaboration entre les systèmes judiciaires formels et informels en vue du règlement des litiges non pénaux aux niveaux national et local. Le renforcement des capacités du système de justice pénale et des mécanismes de responsabilisation visant à mettre fin à l'impunité s'accompagnera de mesures préventives destinées à lutter contre la corruption. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'accent sera mis sur l'accompagnement des victimes de violences fondées sur le genre et des personnes vulnérables afin de faciliter leur accès à la justice.

25. Le PNUD renforcera son partenariat avec des partenaires de développement tels que l'Allemagne et la Belgique afin d'aider le Ministère de l'économie et des finances (MEF) et le Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation (MATD) à moderniser et à numériser la prestation de services publics dans les domaines de la justice, de l'enregistrement des faits d'état civil, de la fiscalité et des services sociaux, afin de garantir une administration plus efficace et plus transparente. Les interventions prévues comprennent le soutien au renforcement du système national de planification et de gestion de l'économie et des finances, en encourageant l'adoption de systèmes intégrés de suivi budgétaire, de planification stratégique (y compris une planification tenant compte des questions de genre) et la production de données fiables et ventilées par sexe, en accordant la priorité à un accès équitable pour les femmes, les jeunes et les communautés touchées par les déplacements. Le PNUD collaborera également avec le FENU et l'UNICEF afin d'apporter une aide ciblée aux autorités locales en s'appuyant sur le volontariat des jeunes pour rapprocher les services publics de la population et améliorer la gouvernance locale.

26. Afin de renforcer la gestion durable et équitable des ressources minérales, le PNUD collaborera avec le Ministère des mines, le Ministère de l'environnement, de l'assainissement et du développement durable (MEADD), l'Agence de promotion des investissements (API), les exploitants miniers et avec des partenaires stratégiques, notamment la Banque africaine de développement (BAD), pour soutenir les réformes nationales visant à renforcer la gouvernance du secteur. L'aide portera principalement sur le contrôle réglementaire, la consolidation des mécanismes institutionnels de suivi et le développement des capacités nationales en matière de négociation, de gestion et de mise en œuvre des accords miniers. Conformément aux priorités nationales, le PNUD soutiendra également les efforts visant à améliorer la transparence et à promouvoir l'affectation stratégique des recettes issues des secteurs extractifs au développement communautaire et à l'investissement social, contribuant ainsi à la diversification économique locale et à la réduction des inégalités.

27. Conscient des liens de plus en plus étroits entre les pressions environnementales, la gestion des ressources naturelles et les dynamiques de paix et de sécurité, le PNUD s'associera aux ministères chargés de la cohésion nationale, de l'environnement et de la décentralisation, aux autorités locales et aux communautés locales, ainsi qu'à des bailleurs de fonds tels que la Belgique, le Danemark et les fonds verticaux, afin de mettre en place des interventions intégrées visant à réduire les risques de conflit liés aux ressources et à renforcer la résilience des communautés. En intégrant la gestion des risques climatiques dans les dispositifs de gouvernance, ces initiatives renforceront les systèmes relatifs aux questions d'environnement, de société et de gouvernance (ESG), favoriseront la cohésion sociale et contribueront à développer une résilience inclusive. Les interventions prévues comprendront la mise en place de mécanismes de dialogue communautaire sur la gestion inclusive des ressources, le soutien aux initiatives locales de prévention des conflits et le renforcement des

capacités institutionnelles en matière de gouvernance inclusive. Elles viseront également à remédier aux vulnérabilités spécifiques des jeunes et des femmes face aux conflits liés aux ressources et aux risques climatiques, tout en encourageant leur participation active à la gestion inclusive des ressources et aux efforts déployés pour améliorer la résilience des communautés.

# III. Administration du programme et gestion des risques

28. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

29. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

30. Le programme de pays a eu recours à l'analyse prospective et à l'analyse prévisionnelle stratégique pour identifier les risques et définir des mesures d'atténuation. Le Mali est confronté à des risques multidimensionnels, notamment l'insécurité dans certaines régions, la volatilité économique, les pénuries de matières premières, les chocs liés au climat, une mobilisation insuffisante des ressources et l'évolution des priorités stratégiques. Les contraintes en matière de capacités institutionnelles, les retards dans les réformes administratives et l'adhésion limitée des communautés à l'égalité des sexes peuvent également nuire à la mise en œuvre.

31. Le PNUD élaborera un plan global d'atténuation des risques en collaboration avec ses partenaires nationaux. Les mesures comprendront notamment le renforcement de la mobilisation des ressources, l'amélioration de la communication et de la visibilité des résultats, la mise en place de mécanismes de financement alternatifs, le recours accru aux technologies numériques et aux énergies renouvelables, ainsi qu'un engagement continu auprès des partenaires de développement et des communautés. La collaboration avec des organisations locales permettra de faciliter l'accès aux zones touchées par le conflit et les capacités en matière d'alerte précoce et de préparation seront renforcées.

32. Les risques liés à l'intelligence artificielle et à la numérisation, notamment en matière de protection des données, de vie privée, de cybersécurité et de partialité, seront atténués grâce au renforcement des capacités et des mesures de protection au niveau national. Compte tenu de la complexité et de l'instabilité du contexte malien, la théorie du changement sera mise à l'essai et affinée tout au long de la mise en œuvre, les approches étant adaptées en fonction des données disponibles, des enseignements tirés, du suivi des risques et de l'évolution des dynamiques territoriales. Si la stabilité et la sécurité s'améliorent, il sera plus facile pour le PNUD de peser sur la réaffectation des ressources d'urgence vers des initiatives de développement.

33. Afin de garantir une mise en œuvre efficace et innovante, le PNUD fera appel, si nécessaire, à des projets de développement traditionnels, à un ensemble de solutions

intégrées et à des plans de lancement. Des supports de connaissance seront mis au point afin de garantir que les enseignements tirés et les bonnes pratiques soient consignés et diffusés, dans le but de faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et de renforcer les connaissances institutionnelles s'agissant des solutions de développement qui ont fait leurs preuves.

34. Le programme de pays sera régi par un comité coprésidé par le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale (MAECI), garantissant ainsi la mise en place de mécanismes de gouvernance inclusifs qui tiennent compte de la diversité des besoins, des risques et des répercussions sur les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap. Le PNUD continuera de participer aux processus de coordination et aux mécanismes de pilotage du Plan-cadre de coopération. Il travaillera en étroite collaboration avec les ministères sectoriels, les autorités locales, les organisations de la société civile et le secteur privé afin de garantir une appropriation totale du processus par le pays et une responsabilité mutuelle. Les partenaires nationaux seront associés dès la phase de conception du projet, dans le cadre d'un processus de co-création et par la mise en place de comités directeurs et de plateformes de consultation, afin de garantir l'alignement sur les priorités nationales et l'appropriation des résultats. Outre le renforcement des capacités institutionnelles, ce cadre de gouvernance favorisera la confiance et la coordination entre les différentes parties prenantes, tout en renforçant la légitimité des interventions et en assurant la pérennité des résultats au-delà du soutien apporté par le PNUD.

35. La conception du programme garantit le respect des normes sociales et environnementales en intégrant la durabilité environnementale et sociale dès l'élaboration et la mise en œuvre des projets. De même, les risques sociaux et environnementaux seront abordés de manière intégrée, en tenant compte des liens qui existent entre les enjeux sociaux et environnementaux. Les capacités des partenaires nationaux et du personnel en matière de normes sociales et environnementales seront renforcées conformément aux mécanismes de responsabilisation du PNUD, afin de garantir une participation pleine et effective des parties prenantes tout en traitant les plaintes émanant des personnes concernées par les projets.

# IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

36. À la suite de l'évaluation indépendante du programme, le descriptif de programme de pays s'engage à consacrer 5 % du budget-programme aux activités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (y compris le renforcement des capacités). Cette allocation permettra de consolider le cadre de suivi et d'évaluation, d'améliorer l'efficacité et les performances et de renforcer la responsabilité vis-à-vis des partenaires gouvernementaux et financiers, consolidant ainsi le positionnement stratégique du PNUD.

37. Par ailleurs, en collaboration avec d'autres agences des Nations Unies et partenaires de développement, le PNUD mettra en place des mécanismes permettant de collecter des données en temps réel sur des solutions locales innovantes dans le cadre de la mise en œuvre du portefeuille de projets, en apportant son soutien à des structures nationales telles que l'Institut national de la statistique (INSTAT). Ce soutien permettra de renforcer les systèmes statistiques nationaux afin qu'ils puissent fournir des données actualisées, fiables et ventilées permettant de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme et la réalisation des ODD. Les sources nationales de données, d'analyses et d'éléments factuels seront utilisées en priorité pour suivre les contributions du PNUD aux objectifs nationaux de développement.

38. Les outils de suivi utilisés par le PNUD au niveau des réalisations, tels que les visites conjointes sur le terrain, les groupes de résultats du Plan-cadre de coopération, les consultations avec les parties prenantes et le système des Nations Unies pendant la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération, fourniront les informations nécessaires à la prise de décision afin d'améliorer les conditions de vie des populations et d'élargir leurs possibilités de choix.

39. Le plan d'évaluation comprendra des évaluations de portefeuille et du programme et sera soumis à un suivi continu afin d'améliorer la qualité des rapports, conformément aux règles applicables, et de mesurer les progrès accomplis et les résultats obtenus à des fins d'apprentissage, de responsabilisation et de prise de décision.

40. Des indicateurs seront utilisés pour garantir que 15 % des budgets et des dépenses consacrés aux changements systémiques soient affectés à la lutte contre les inégalités et les obstacles économiques et sociaux qui limitent les possibilités offertes aux femmes.

**Annex A: Results and resources framework for Mali (2027-2031)**

| **Country priority or objective: National Strategy for Emergence and Sustainable Development (SNEDD 2024-2033)**<br>*Strategic Axis 3: Structural Transformation of the Economy and Growth*<br>*Strategic Axis 5: Sustainable environmental management, adaptation to climate change and resilience* | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **RESULTS OF THE COOPERATION FRAMEWORK INVOLVING UNDP #1:**<br>***OUTCOME 1****: "By 2031, the Malian population, in particular women, young people, displaced persons and their host communities, are actors in a diversified, inclusive and formalized economy, creating decent jobs and based on sustainable management of natural resources and the environment."* | | | | |
| **RESULT OF THE RELATED STRATEGIC PLAN:**<br>*Outcome 1: By 2029, prosperity is increased for all, strengthening people's agency, capabilities and dignity to thrive* | | | | |
| **COOPERATION FRAMEWORK PERFORMANCE INDICATOR, BASELINES, TARGET(S)** | **DATA SOURCE COLLECTION FREQUENCY AND RESPONSIBLE ENTITY** | **INDICATIVE PRODUCTS** | **MAIN PARTNERS / PARTNERSHIP FRAMEWORKS** | **INDICATIVE AMOUNT OF RESOURCES BY EFFECT (in US dollars)** |
| Indicator 1.1: Proportion of the population living below the national poverty line, broken down by sex and age group. (SDG 1.2.1)<br>Baseline (2024): 43.3%<br>Women: 25,8%<br>Men:44,5%<br>Target (2031): 37.35%<br>Women: 22%<br>Men: 41%<br><br>Indicator 1.2: Annual growth rate of real Gross Domestic Product (GDP) per | Data source: EMOP Survey Report<br>Collection frequency: Annual<br>Responsible entity: INSTAT<br><br>Data source: National Accounts<br>Collection frequency: Annual<br>Responsible entity: INSTAT<br><br>Data source: National Energy Directorate (DNE) Report<br>Collection frequency: Annual<br>Responsible entity: DNE | **Output 1.1: State actors, in collaboration with the private sector, civil society actors, technical and financial partners develop and implement integrated, green value chains and innovative infrastructure to support production and productivity considering the specific needs of young people, women, people with disabilities, and internally displaced persons.**<br><br>Indicator 1.1.1: Number of micro, small and medium- | Ministries in charge of energy, ICT, economy and finance, trade and industry, crafts, environment, entrepreneurship, FAO, UN Women, ILO, World Bank, AfDB, IDB | **Regular**<br><br>**14 767 490**<br><br>**Other**<br><br>**33 176 573** |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| employed person (SDG 8.2.1)<br>Baseline (2024): 2.4%<br>Target (2031): 4.4%<br><br>Indicator 1.3: Share of renewable energy in (the energy mix) final energy consumption (SDG 7.2.1)<br>Baseline (2024): 11.3%<br>Target (2031): 25.65%<br><br>Indicator 1.4: Proportion of the population covered by social protection floors/systems, by sex, distinguishing between children, the unemployed, the elderly, persons with disabilities, pregnant women, newborns, victims of occupational injuries, and the poor and vulnerable (SDG 1.3.1)<br>Baseline (2024): 21.2%<br>Target (2031): 27,7 % | Data source: National Directorate for Social Protection and the Solidarity Economy (DNPSES)<br>Collection frequency: Annual<br>Responsible entity: DNPSES | sized enterprises (MSMEs) supported for:<br>a. business plan development services, b. access to financing,<br>c. registration and formalization.<br>(IRRF A.1.1.3)<br>Reference value (2025):<br>a) 4,548 (Women: 1,728 and Men: 2,820)<br>b) 2,580 (Women: 877 and Men: 1,703)<br>c) 2,560<br>Target (2031):<br>a) 6,548 (Women: 2,528 and Men: 4,020)<br>b) 3,580 (Women: 1,277 and Men: 2,303)<br>c) 3,560<br>Data source: Ministry of National Entrepreneurship, Employment and Vocational Training (MENEFP) p<br>Collection frequency: Annual<br><br>Indicator 1.1.2: Number of people with a) access to clean, affordable and sustainable energy; and b) benefiting from services derived from clean, affordable and sustainable energy<br>(IRRF A.1.1.5)<br>Baseline (2025):<br>a) 18,240 | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | b) 512,492<br>Target (2031):<br>a) 33,240<br>b) 712,492<br>Data source: Ministry of Energy and Water, ANERB<br>Collection frequency: Annual<br><br>Indicator 1.1.3: Number of policies implemented at national level to increase public and private investment in the SDGs (IRRF B.3.1.1)<br>Reference value (2025): 0<br>Target (2031): 5<br>Data source: Ministry of Trade and Industry and Ministry of Economy and Finance<br>Collection frequency: Annual<br><br>Indicator 1.1.4: Number of entities benefiting from: a. digital solutions for strengthening health systems; b. an environmentally friendly and socially sustainable medical hospital waste management system; c. clean energy solutions for strengthening health systems (IRRF A.1.2.3)<br>Baseline (2025):<br>a) 28 b) 0 c) 29 | Ministries in charge of entrepreneurship, youth, technical and vocational education, social protection, gender equality, UNFPA, UNICEF, UN Women, ILO, World Bank, AfDB, IDB AECID, Swiss Cooperation, UNEP, GEF, GCF | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | Target (2031):<br>a) 58 b) 30 c) 59<br>Data source: Ministry of Health and Social Development (MSDS)<br>Collection frequency: Annual<br><br>Number of decent jobs created in priority value chains<br>Ligne de base (2025): 9000<br>Target (2031): 18000<br>Data source: MENEFP<br>Collection frequency: Annual<br><br>**Output 1.2. Youth, women, persons with disabilities, and displaced or returning groups are equipped with skills tailored to their needs, have access to finance, and benefit from a sustainable social protection systems**<br><br>Indicator 1.2.1: Number of people with access to a) financial services b) non-financial services (IRRF A.1.2.2)<br>Baseline (2025):<br>a) financial services<br><br>a1) Total: 7,810<br>a2) Women: 250 | Ministries in charge of the environment, jobs, vertical funds, Belgium, World Bank, AfDB, IDB, project report | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | a3) Men:500<br>a4) Youth: 2,560<br>a5) People with disabilities: 1,500<br>a6) Internally displaced population:3,000<br><br>b) Non-financial services<br>b1) Total: 94,065<br>b2) Women: 10,404<br>b3) Men: 20,000<br>b4) Youth: 4,548<br>b5) People with disabilities: 100<br>b6) Internally displaced population:<br>59 013<br><br>Target (2031):<br>a) Financial services<br><br>a1) Total: 80 060<br>a2) Women: 5,520<br>a3) Men: 12,030<br>a4) Youth: 3,010<br>a5) People with disabilities: 21,500<br>a6) Internally displaced population:<br>38 000<br><br>b) Non-financial services<br><br>b1) Total: 477,811<br>b2) Women: 90,000<br>b3) Men: 150,000<br>b4) Youth: 28,048 | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | b5) People with disabilities: 750<br>b6) Internally displaced people: 209,013<br>Data source: MSDS<br>Collection frequency: Annual<br><br>Indicator 1.2.2: Number of people supported by UNDP who have:<br>a. completed training or a skills development program for employment<br>b. access to job opportunities offered, including volunteer opportunities by the public and private sector. (IRRF A.1.1.1)<br>Baseline (2025):<br>a)1,160<br>b)31 including 28 UNV<br>Target (2031):<br>a) 2,660<br>b)1,494 including 180 UNV<br>Data source: MENEFP<br>Collection frequency: Annual<br><br>Indicator 1.2.3: Number of people who benefited from digital skills capacity building<br>Baseline (2025): 207 (women), 497 (youth)<br>Target (2031): 600 (women), 1,000 (youth) | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | Data source: Ministry of Communication, Digital Economy and Administrative Modernization (MCENMA)<br>Collection frequency: Annual<br><br>**Output 1.3. Community resilience to disaster and climate-related risks is strengthened through reinforced inclusive and right-based environmental governance at national, local, and community levels**<br><br>Indicator 1.3.1 Number of national strategies and plans for implementing climate commitments<br>Baseline (2025): 4 (policies), 2 (plans)<br>Target (2031): 8 (policies), 5 (plans)<br>Data source: Ministry of Environment, Sanitation and Sustainable Development (MEADD)<br>Collection frequency: Annual<br><br>Indicator 1.3.2 Number of community-based natural resource management plans developed and implemented<br>Baseline: (2025): 287 | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | Target (2031): 487<br>Data source: MEADD<br>Collection frequency: Annual<br><br>Indicator 1.3.3 Land Area restored or protected (hectares)<br>Baseline (2025): 38,292<br>Target (2031): 78,292<br>Data source: MEADD and PIR GEF<br>Collection frequency: Annual<br><br>Indicator 1.3.4 Greenhouse gas emissions reduction (tons CO2 equivalent)<br>Baseline (2025): 2,500,000 tonnes<br>Target (2031): 2,200,000 tonnes (12% reduction)<br>Data source: MEADD<br>PIR GEF<br>Collection frequency: Annual | | |
| **NATIONAL PRIORITY OR GOAL:** ***National Strategy for Emergence and Sustainable Development (SNEDD 2024-2033)***<br>*Strategic Axis 1: Strengthening sovereignty and consolidating peace and security*<br>*Strategic Axis 2: Refunding of Governance*<br>*Strategic Axis 5: Sustainable environmental management, adaptation to climate change and resilience* | | | | |
| **COOPERATION FRAMEWORK OUTCOME INVOLVING UNDP # 2:**<br>***OUTCOME 3*** *: By 2031, the people of Mali – in particular women, young people, people with disabilities, displaced persons or people living in rural areas – have equitable access to modern, resilient and quality public services, and actively participate in the rebuilding of the social contract, the consolidation of peace and reconciliation, and inclusive and responsible governance.* | | | | |

| **RELATED STRATEGIC PLAN OUTCOME:**<br>Strategic Outcome 2: By 2029, governance systems are more effective, inclusive, and accountable, enabling people, societies and economies to thrive | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Indicator 2.1**<br>Proportion of seats held by women in a) national parliaments and b) local administrations (territorial authorities) (SDG 5.5.1)<br>**Baseline (2024)**:<br>a) National Parliament (CNT): 30.7%.<br>b) Local authorities: Regional Council: 9%; Municipal Council: 24%<br>**Target (2031):** At least 30%<br><br>**Indicator 2.2**<br>Proportion of the population whose last experience with public services was satisfactory (SDG16.6.2)<br>**Baseline (2024)**: 65%<br>**Target (2031):** 75% | **Data source:** Statistical Yearbook on Gender Promotion,<br>**Collection frequency:** Annual<br>**Responsible Entity:** CINDIF<br><br>**Data source:** Report from the *Commission for Institutional Development (CDI)*<br>**Collection frequency:** Annual<br>**Responsible entity:** CDI | **Output 2.1 Public administration acquires digital systems, decentralized management capacities, and service delivery tools that expand equitable access to quality public services tailored to population needs, particularly in fragile areas**<br><br>Indicator 2.1.1 Number of public institutions that have strengthened digital, data management and/or artificial capacities intelligence in order to improve service delivery (IRRF B.1.1.1)<br>Baseline (2025): 22<br>Target (2031): 33<br>Data source: MCENMA<br>Collection frequency: Annual<br><br>Indicator 2.1.2 Number of national development plans and strategies contributing to bridging the digital divide and supporting digital transformation as a key driver of development (IRRF C.4.1)<br>Reference value (2025) :1<br>Target (2031): 3 | *Ministries in charge of decentralization, public administration, digital technology, justice, and state reform; Embassies of the Netherlands, Switzerland, and Italy; UN Women; UN-Habitat; World Bank ; AfDB* | **Regular**<br><br>**9 441 510**<br>**Other**<br>**72 825 611** |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | Data source: MCENMA<br>Collection frequency: Annual<br><br>Indicator 2.1.3 Number of policies adopted or implemented to improve accountability (including social accountability), prevent and mitigate corruption risks, and integrate integrity principles into the management of public resources and the functioning of public services. (IRRF A.2.1.1)<br>Baseline (2025): 2<br>Target (2031): 5<br>Data source: Ministry of Refoundation<br>Collection frequency: Annual<br><br>**Output 2.2 State and non-state actors develop and implement reforms in an inclusive and participatory manner to strengthen the institutional governance system and promote social cohesion and socio-economic inclusion.**<br><br>Indicator 2.2.1 Number of policies taken to strengthen the inclusiveness, effectiveness, innovation | *Ministries in charge of state reform, reconciliation and national cohesion, decentralization, justice, gender equality; Embassies of the Netherlands, Switzerland, and Italy; UN Women; UN-Habitat; World Bank ; AfDB* | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | and/or agility of public institutions, as well as core state functions.<br>(IRRF A2.1.2)<br>Baseline (2025): 2<br>Target (2031): 10<br>Data source: Ministry of Refoundation<br>Collection frequency: Annual<br><br>Indicator 2.2.2 Number of people who have benefited free legal and judicial assistance.<br>Baseline (2025):<br>79 000 (Women: 27 300; Youth: 39500)<br>Target (2031):<br>200 000 (Women:60000 and Youth: 100000)<br>Data source: Ministry of Justice and Human Rights<br>Collection frequency: Annual<br><br>Indicator 2.2.3 Number of public institutions supported to implement their gender equality commitments<br>(IRRF B.2.2.3)<br>Baseline (2025): 1<br>Target (2031): 5<br>Data source: Ministry for the Promotion of Women, Children and Families<br>Collection frequency: Annual | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | Indicator 2.2.4 Number of people who have benefited from rehabilitations actions in the target areas (IRRF A.3.2.1)<br>Baseline (2025): 172,808<br>Target (2031): 1,222,808<br>Data source: Ministry of Reconciliation, Peace and National Cohesion (MRPCN)<br>Collection frequency: Annual<br><br>**Output 2.3 Populations in rural and conflict-affected areas, especially women, youth, people living with disabilities displaced persons strengthen their resilience to climate, economic and security shocks, and their capacity to anticipate and manage tensions over natural resources while promoting sustainable solutions that foster social cohesion.**<br><br>Indicator 2.3.1: Number of a) women and b) Youth engaged in and participating in dialogue, decision-making and peacebuilding processes<br>Baseline (2025):<br>a) 1,093<br>b) 1,503<br>Target (2031): | *Ministries in charge of civil protection, decentralization, environment, social development, reconciliation and national cohesion, Netherlands, Switzerland, Italy, UN Women, OCHA, UNHCR, World Bank, AfDB, IDB, Japan* | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | a.3,300<br>b.10,500<br>Data source: MRPCN<br>Collection frequency: Annual<br><br>Indicator 2.3.2. Number of people benefiting from public and private mechanisms for the promotion of biodiversity, the management of chemicals and waste-related pollution, climate solutions and natural resource management<br>(IRRF A.4.2.4)<br>Baseline (2025): 0<br>Target (2031): 100,000 (women: 50 000)<br>Data source: MEADD<br>Collection frequency: Annual<br><br>Indicator 2.3.3 Number of natural resources-related conflicts prevented:<br>Baseline (2025): 944<br>Target (2031): 1500<br>Data source: MEADD<br>Collection frequency: Annual | | |